

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **SONT ABSENTS(ES) :**

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Bernard Mallet conseiller

#### **2024-09-513 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2024-09-514 NOMINATION - DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur(trice) des Ressources humaines depuis le 13 août 2024;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe du 16 août au 4 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que dix candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT que trois candidats ont été convoqués pour une première entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce conseil procède à la nomination de madame Mélanie Scraire, à titre de directrice des Ressources humaines;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Scraire soit le 15 octobre 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier, classe E2, échelon 8;
- QUE quatre semaines de vacances lui soient accordées.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-09-515 NOMINATION - BRIGADIÈRE.**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de brigadier(ère) à la direction des ressources humaines depuis le 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne du 18 septembre au 24 septembre pour le poste, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue de l'interne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Anik Deshaies au poste permanent de brigadière à la direction des Ressources humaines;
- QUE la nomination soit en vigueur à compter du 30 septembre 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, sous la classe 1 échelon 1.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-09-516 OCTROI DE MANDAT À L'UMQ. PROCESSUS DE COMPLEMENT DU POSTE DE DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE.**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur(trice) des finances et trésorerie sera vacant le 4 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le mandat de recrutement pour le poste de directeur(trice) des Finances et trésorerie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à approuver le paiement des honoraires de l'UMQ jusqu'à concurrence de sa délégation de pouvoir de dépenser, le tout conformément au règlement 2016-940;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-419.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-09-517 CRÉATION DE POSTE. CONSEILLER EN GÉNIE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE.**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste cadre permanent de conseiller(ère) génie à la direction des Travaux publics et du Génie;
- QUE les conditions de travail de ce poste soient celles de la politique du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-09-518 CRÉATION DE POSTE. CONSEILLER - PROJETS SPÉCIAUX À LA DIRECTION GÉNÉRALE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste cadre permanent de conseiller(ère) - projets spéciaux à la direction générale;
- QUE les conditions de travail de ce poste soient celles de la politique du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D1.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-09-519 AUTORISATION DE PAIEMENT. MANDAT DE REPRÉSENTATION.**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-263;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise pour ce mandat une dépense maximale équivalente au seuil décrété par le ministre en vertu l'article 573 de la Loi sur le cités et ville (RLRQ, c. C-19) à la société Le Corre et Associés;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-412.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-09-520 AUTORISATION DE PAIEMENT. MANDAT DE REPRÉSENTATION.**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-516;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise pour ce mandat une dépense maximale équivalente au seuil décrété par le ministre en vertu l'article 573 de la Loi sur le cités et ville (RLRQ, c. C-19) à la société Le Corre et Associés;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-412.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.***

***La période de questions a eu lieu à 20 h 03.***

**2024-09-521 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

**ADOPTÉE à l'unanimité**